

LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

La presse et les politiciens

L'honorable Philippe Paradis, conseiller législatif à Québec, a fait samedi dernier, à Montréal, devant les membres du Club de Réforme, une conférence sur "la politique et les politiciens" qui a eu un grand succès de commentaires plus ou moins amers dans la presse canadienne. La cause de M. Paradis, au lieu d'avoir pour sujet et titre "la politique et les politiciens", aurait été plus justement intitulée "la presse et les politiciens". Car c'est d'elle et d'eux que le conférencier a presque tout le temps parlé, en s'efforçant de démontrer que, si les politiciens de notre pays sont tellement déconsidérés aux yeux de l'électorat que bien peu d'hommes de réelle valeur consentent à le devenir, la faute en est aux journaux qui vitupèrent contre les politiciens, les traite d'arrivistes, de habileurs, de boodlers, de lâcheurs, de flâneurs, de moutons, de serviles, et même de renégats. Ces expressions n'étaient pas précisément dans le texte de M. Paradis, mais elles sont au nombre des épithètes que les politiciens ont coutume de se voir appliquer proprement et fréquemment non seulement par les journaux mais par d'autres politiciens—les adversaires naturellement—, et que le conférencier du Club de Réforme estime préjudiciables à leur honneur. C'est la raison pourquoi tant d'hommes sages, compétents et honnêtes se tiennent à l'écart de la politique, laissant envahir la place par les incompetents, les sans-valeur, les nullités. Parlant de l'abstention de ceux qui, de par leur caractère et leurs aptitudes, devraient se mêler de la chose publique et ne s'en mêlent pas, M. Paradis s'est écrié:

"Combien de ceux qui, par leur valeur intellectuelle et morale, devraient être les gardiens naturels de la paix civile, les protecteurs des intérêts nationaux et du bien-être social, s'en désintéressent? Combien de ceux qui seraient le plus en état de diriger les efforts commerciaux et économiques de la nation, de créer des organes administratifs pour que les producteurs et les consommateurs bénéficient d'une collaboration plus étroite, se reculent! ET, PENDANT CE TEMPS, LE TRAVAIL ET LA RICHESSE DU PAYS SONT LIVRES AUX INTERETS ET AUX APPETITS DE PARTICULIERS QUI N'ONT AUCUNS TITRES A ETRE PARLEMENTAIRES.

"Nous en sommes ainsi venus à avoir, non pas l'homme politique, mais le politicien. Au lieu de s'améliorer, les conditions de la vie publique n'ont fait que s'aggraver."

Pourtant, pendant ce temps, ce sont les amis politiques de l'hon. Philippe Paradis qui à Québec, où ils étaient 76 sur 81 jusqu'en décembre dernier, et à Ottawa, où ils sont 65 (sur 65) qui viennent de notre province et assurent à MacK. King la majorité et le pouvoir, qui, dis-je, occupent la principale, la plus large place dans nos parlements! De qui donc veut-il parler, l'honorable Philippe Paradis quand il déclare, lui, l'organisateur des forces libérales du district de Québec, que "pendant ce temps le travail et la richesse du pays sont livrés aux intérêts et aux appétits de particuliers qui n'ont AUCUN TITRE à être parlementaires."

"Puisque, dit-il, c'est au Parlement que s'étudient et se solutionnent tous les problèmes d'un pays, l'importance saute aux yeux d'en faire, non une assemblée de démagogues et d'incompétents, mais une réunion de ceux qui peuvent le mieux représenter et le plus efficacement servir les intérêts agricoles, industriels et commerciaux, de ceux qui peuvent le plus sûrement diriger l'instruction des citoyens, pourvoir à leur bien-être moral et social, créer et entretenir les relations économiques avec les autres pays.

"Tant valent les hommes, tant valent les institutions.

Parfaitement, parfaitement, mais de quoi ou plutôt de qui l'hon. M. Paradis peut-il bien se plaindre, en vérité, quand ce sont ses propres amis politiques qui ont occupé et conservé, à la faveur des circonstances, la représentation exclusive des 65 comtés de notre province à Ottawa, et qui ont l'immense majorité des sièges aux deux chambres de Québec? M. Paradis veut-il laisser entendre vraiment que, contrairement à l'opinion du Soleil—la feuille aux \$163,000, la députation québécoise à Québec et à Ottawa serait dans l'ensemble, rien

moins que valeureuse, que compétente et apte à l'administration de la chose publique!

Peut-être, peut-être. Mais alors, selon lui, la faute en retombe précisément sur la presse, les journaux, les journalistes, qui débâtèrent tellement contre la politique que rares sont les hommes dignes et compétents qui persistent, par civisme, à y consacrer leur talents, leur énergie et leur activité.

L'hon. M. Paradis s'est donc attaqué avec une certaine violence aux journaux, journaux de partis et journaux indépendants, bien que les premiers, et parmi les premiers, le Soleil, sembleraient devoir mériter ses plus graves reproches. Que n'a pas dit, en effet, le Soleil des politiciens conservateurs, progressistes et nationalistes! Que n'a-t-il pas inventé à l'occasion sur leur compte (qu'on se rappelle la trouvaille électorale de la découverte de Bourassa au Vatican), de quelles invectives les plus grossières et les plus basses n'a-t-il pas gratifié les adversaires de ceux qu'il est payé \$163,000 par année pour défendre et servir en toutes occasions! Et combien de roquets de la presse ministérielle québécoise ne s'efforcent-ils pas de concurrencer, dans ce genre de critiques et d'attaques dégoûtantes, leur chef de file québécois! Il faudrait commencer par muscler ces chiens-là tout d'abord, M. Paradis. Les organes adversaires—en reste-il de véritables et d'officiels?—et les indépendants n'en deviendraient que plus dignes et courtois, sinon moins énergiques, dans l'attaque ou la défense des personnes, nécessairement.

En marge de la conférence de M. Paradis, M. Georges Pelletier a écrit dans le Devoir d'hiver (12 avril) un excellent article, auquel nous empruntons les remarques suivantes sur la presse partisane et la presse d'opinions:

LA PRESSE DE PARTI

"Il y a le journal politique, la presse de parti. Pour elle, le parti qui la subventionne, l'alimente, la gève, ne se forme que d'honnêtes gens, de politiciens tous hommes d'Etat. Ils peuvent être ignorants, plats, d'une moralité politique douteuse, il n'importe: ce sont de grands hommes. A plus forte raison les braves gens du parti sont-ils sacrés hommes d'Etat transcendants. Dans cette presse, les députés et les politiciens du parti, quand bien même, au parlement, ils sont valets. Ils font beau temps et oranges dans les salles de rédaction. Les vrais directeurs, ce sont eux. Directeur, rédacteur en chef, novellistes, tout ce monde, toujours plus instruit que la moyenne des députés et des hommes du parti, souvent aussi instruit que les trois-quarts des chefs, sont néanmoins aux ordres d'eux tous. "Ne dites pas ceci! Dites cela! Gardez-vous de parler de celui-ci! Insultez celui-là!" diront aux journalistes ces maîtres d'occasion. Ou les journalistes se dégoûtent de recevoir ces commandements de gens plutôt faits pour en prendre d'eux; et ils s'en vont. Ou, s'ils restent, ils mangent, en leur fort intérieur, contre le métier qu'on leur impose et ils portent sur leur dos, jusqu'aux plus hauts sommets, des hommes dont les trois-quarts sont en politique, à proprement parler et en dépit des dons personnels qu'ils peuvent avoir, des autres gonflés.

Pour ce type de presse, l'homme du camp adverse n'a jamais de mérite, jamais de bon sens; c'est toujours un fourbe, un hypocrite, un chénapan; et si on ne le dit pas tout net, on a cent manières de le faire entendre. Le journaliste ne ferait pas cela de son propre chef à moins d'un tempérament tout à fait servile. Il reçoit son mot d'ordre, l'exécute tant bien que mal et, à la première occasion, il file hors du journal vers le fonctionnarisme ou un secrétariat.

Ce type de presse, plus que tout autre, répand partout le mépris du politicien. Gouvernemental, ou oppositionniste, il fait de ses adversaires de tels portraits que, s'y fier c'est les croire tous de la canaille. Et quand il a parlé, deux, trois cents jours par an, sur ce ton, comment les politiciens n'en souffriraient-ils pas tous? Les rouges ont sali les bleus; les bleus leur ont retourné, s'ils ont pu, leur boue; ils en sont tous couverts, des plus roués jusqu'aux plus honnêtes,—car il y a des honnêtes gens en politique comme ailleurs, mais elle gâte plus d'honnêtes gens que bien d'autres milieux. L'électeur, lui, en conclut que les uns valent les autres et que tous ensemble ne valent pas cher. Qui l'a mené à cette conclusion, sinon les politiciens et la presse de parti?

LE JOURNAL D'OPINIONS

"Reste le journal d'idées. Il ose avoir des opinions, il les exprime sans attendre ou sans vouloir prendre le mot d'ordre des politiciens. Erreur! En ces temps de démocratie, le journal ne doit pas s'aviser de guider le public. Il doit le suivre en ayant l'air de le précéder.

Le journal d'idées n'est pas la chose des politiciens. C'est, pensent-ils, déjà un mal. Ou il parle et dit des choses de nature à faire réfléchir le lecteur. L'affaire est grave. Ou il va parler; et l'on ne peut d'avance l'arranger. C'est un embarras. Il est le gâche-sauce, le trouble-fête. N'incitez-il pas l'électeur à se rappeler les promesses de jadis, oubliées ou violées, les volte-face exécutées, ne conseille-t-il pas la prudence, la réserve, parfois même un scepticisme politique dangereux pour l'esprit de parti? Il parle franc; et c'est un péril, dans cette république des camarades qu'est la politique contemporaine. Il signale à l'électeur que, selon la presse rouge, les bleus sont des créatures effroyables, que, selon la presse bleue, les rouges manquent à leur parole. Il ose dire, en certaines circonstances, que tout le bien n'est pas à droite, ni tout le mal à gauche. On cela conduit-il, sinon à l'affaiblissement des fortes lignes des partis, à la ruine du régime des compères? On ne peut le domestiquer? On tentera de l'étrangler, cet empêcheur de danser en rond. S'il résiste, malgré tout, on le guette. Vienne la session, on lui passera le carcan forgé ces mois derniers pour Roberts, en apparence, pour le journaliste libre et malcommode au vrai. Il faudra bien qu'il se taise,—ou il fera de la prison!"

Et le confrère conclut en disant que le journaliste n'est pas responsable des vilénies et des bassesses auxquelles se livrent tant de politiciens et dont il est, lui, le témoin et parfois hélas! l'instrument.

"Le journaliste observateur note les compromis de la presse d'information avec tant de nos politiciens. Les bassesses que ceux-ci font faire à la presse gagée, les menaces qu'ils font, les coups qu'ils tentent et, parfois, réussissent à porter à la presse libre. Il voit de fort honnêtes gens, pris par la passion ou le calcul politiques, mêlés à toutes ces manoeuvres. Il ne le dit pas toujours, ou du moins pas aussi souvent qu'il le pense. Mieux que quiconque au courant des dessous de la politique telle qu'on la fait chez nous, il ne peut tout de même s'empêcher de laisser paraître son mépris pour ces dessous et ceux qui s'y complaisent. Verrait-il ces vilénies, si elles n'existaient pas? Est-ce lui, ou bien le politicien, qui fait la politique courante et tant de politiciens parfois si répugnants?"

Pour la "bonne entente"

Les banquets de Bonne Entente, du genre de celui que le lieutenant-gouverneur Cockshutt a donné dans la "ville-reine", ont certainement leur bon côté. Ils ont pour effet d'éveiller l'attention des Ontariens sur les griefs des Canadiens de langue française et ils permettent aux Québécois de glisser, à travers leurs bouquets de compliment obligés, quelques piquantes réflexions sur la nécessité d'accorder aux Franco-ontariens un traitement de justice dont on persiste à les priver. Cela permet aussi aux invités qui, comme M. le sénateur Choquette, ne peuvent se rendre à Toronto pour manger à la table vice-royale et échanger des poignées de mains à vec les amis ou les ennemis qui se couloient dans ces agapes ou ces rencontres, de dire bravement et sans déguisement sur leur missive de remerciements "ce qu'ils en pensent" ce qu'il est urgent de faire pour rétablir l'harmonie entre les deux principales races des provinces-soeurs. Ces lettres comme certains discours ou certaines réflexions que nos pèlerins bon'ententistes trouvent moyen de glisser à travers leurs boniments ne sont pas sans avoir quelque retentissement dans la province francophone. Enfin, ces banquets permettent aux Canadiens-français de dire à leurs anphytrions: "Vous voulez la bonne entente. Nous en sommes. Mais commencez par retirer votre fer de notre plaie. Cessez de persécuter les nôtres et faites ce que nous faisons dans le Québec à l'égard des vôtres qui ont leurs écoles et en jouissent librement. Autrement, si vous ne faites rien pour éteindre nos griefs, si vous vous contentez de nous régaler de mets succulents, d'eau fraîche, de paroles mielleuses et compli-

menteuses, et bien, vous n'êtes que des hypocrites et des fourbes. Vous ne voulez pas la bonne entente. Et tant que cet état de chose durera, la bonne entente ne pourra, ne saura exister entre nous."

C'est ce qu'écrivit en substance, dans les Annales d'Ottawa notre compatriote Arthur Beauchesne, greffier à la Chambre des Communes, qui n'est pas... un nationaliste pourtant.

M. Beauchesne termine un article sur le diner Cockshutt comme suit:

Et après ?

"Une réflexion qui tout de même s'impose au lendemain de cette monumentale embrassade torontonnaise, c'est celle-ci:

"Et après ?

"Nous n'espérons pas que le Règlement XVII disparaisse dans quelques heures. Nous sommes prêts à donner le temps voulu pour l'abroger ou du moins le rendre inoffensif. Combien longtemps devrions-nous attendre? Les paroles sont passées; maintenant il nous faut des actes.

"Le premier ministre et le lieutenant-gouverneur se déclarent nos amis. Leur affection pour notre race ne connaît pas de bornes. Ils condamnent publiquement l'élément orangiste francophobe. Vont-ils en rester là? Il ne suffit pas seulement de prêcher la bonne entente; il faut encore la pratiquer. Allons-nous une fois de plus être les dupes de ces flatteries hypocrites qui enlèvent la critique et servent de passeport à l'injustice? L'avenir, mais un avenir rapproché, le dira. En attendant, la ville de Québec va rendre la politesse à Toronto. Cultiver ainsi les bonnes relations, entretenir le feu sacré de la bonne entente sont choses très louables. Et la Gazette, de Montréal, dans un moment d'humour inconscient, dit avec gravité que si ces manifestations ne font aucun bien, au moins elles ne font pas de mal.

"M'est avis, cependant, que cela n'est pas exact. Si elles ne font pas de bien, elles font du mal. Elles leurrent le peuple et encouragent les persécuteurs à persévérer dans leur fanatisme.

"La bonne entente qui existe en ce moment n'est que de surface. Elle n'existera en réalité que jour ou la minorité canadienne-française d'Ontario sera traitée avec la même générosité que la minorité protestante de Québec."

Une "certaine presse"

La conférence de M. Paradis au Club de Réforme a donné lieu à des interprétations fort diverses. La presse, en général, y a vu un plaidoyer pour la réhabilitation des politiciens et les journalistes sans distinction. Le ton et les paroles de M. Paradis ont été prêtés pour le moins à ambiguïté. Le Soleil prétend que le conférencier n'a voulu viser et flétrir qu'une "certaine presse". Cependant, si l'on relit le texte publié par l'Evénement, texte auquel M. Paradis, se défendant lui-même d'avoir attaqué la presse "en général", a référé ses critiques le lendemain de sa publication, on remarque le passage suivant:

"Reconnaissons tout d'abord que le peuple, à tous les degrés de l'échelle sociale, est devenu fort sceptique à l'égard de nos parlements et de nos hommes publics.

"La presse a largement contribué à créer ce scepticisme. Et, en ceci, je ne parle que d'expérience.

"Si, en effet, à travers la demi-douzaine de journaux que je lis chaque jour depuis vingt ans, je m'étais occupé de dresser un dossier de tout ce qui s'écrivait sur le compte de nos gouvernements, j'aurais de quoi faire pendre UNE DOUZAINNE DE NOS AMIS, dont quelques-uns ici présents, et pour le moins AUTANT DE NOS ADVERSAIRES."

Donc, dans ce qu'ont publié les six journaux que lit depuis vingt ans l'honorable Philippe Paradis, il a trouvé de quoi pendre douze rouges et douze bleus. Nous serions vivement intéressés à savoir si parmi les quotidiens qui ont publié de si graves accusations ou indiscrétions au sujet des douze bleus qui méritaient la corde des pendus, il n'y aurait pas par hasard un certain Soleil, qui prétend que M. Paradis n'a voulu parler que d'une "certaine presse", en faisant naturellement exception d'une "certaine autre presse..."

La loi de faillite et les cultivateurs

Sir Lomer croit que les cultivateurs doivent avoir, aussi bien que les marchands, les industriels et les manufacturiers, le droit de déclarer faillite. "Quant à moi, disait le ministre de la justice dans son discours du 26 mars aux Communes, je dois dire que si nous adoptons en Canada une loi de faillite... je ne conçois pas qu'on puisse dire: "Parce que vous êtes marchand, parce que vous êtes manufacturier, vous pouvez avoir recours à la loi, mais le cultivateur est privé de ce droit; le cultivateur ne pourra pas obtenir sa libération s'il a des revers de fortune, s'il a de mauvaises récoltes, ou s'il est dans une situation difficile. Sur ce point, nous sommes disposés à mettre tous les citoyens sur le même pied. Il me semble que nous ne devrions donner aucune préférence, aucun privilège exclusif, à aucune classe de nos concitoyens."

Nous est avis que sous prétexte de favoriser la classe agricole d'un "avantage" que la loi réservait autrefois aux seuls commerçants on n'a boudiné, en définitive, qu'à nuire à ses intérêts en diminuant son crédit. Avec la faculté que les cultivateurs ont actuellement de se mettre en faillite, il arrive que, lorsqu'il ont besoin de financer, d'emprunter, soit pour rembourser un prêteur qui veut rentrer dans ses fonds, soit pour acheter une nouvelle propriété, soit pour améliorer celles qu'ils ont déjà, etc. etc., ils éprouvent toutes les peines du monde à trouver le prêteur qui consente à leur avancer, sur hypothèque ou vente à réméré, le montant qu'il leur faut, tout comme les commerçants autrefois. Il s'ensuit une gêne considérable au sein de la classe agricole en général. Les avantages que le petit nombre d'entre eux voudra retirer du bénéfice de la faillite légale ne nous paraissent pas devoir compenser pour la défiance, le discrédit et les préjudices sérieux, tangibles, dont la masse de nos paysans a déjà commencé à souffrir un peu partout.

Le ministre Taschereau s'est donné bien du mal pour faire condamner, par les Chambres, John-H. Roberts à un an de prison. Il fallait un an, pas moins, pour châtier comme il le méritait cet infâme chenapan. Le premier-ministre affirmait, à la tribune populaire, pour braver ses adversaires au cours des élections, que Roberts irait jusqu'au bout de sa peine et ferait son an de prison, le mécréant!

Roberts grâcié

Or, depuis hier, Roberts est libre. Sur les 365 jours qu'il devait passer dans les fers, il n'en a passé que cent cinq au plus. On l'on découvre que, pour les pires sacrifiants, M. Taschereau a quelque part, dans un coin de son cœur, une réserve de tendresse, malgré les apparences contraires.

Le ministre Taschereau s'est donné bien du mal pour faire condamner, par les Chambres, John-H. Roberts à un an de prison. Il fallait un an, pas moins, pour châtier comme il le méritait cet infâme chenapan. Le premier-ministre affirmait, à la tribune populaire, pour braver ses adversaires au cours des élections, que Roberts irait jusqu'au bout de sa peine et ferait son an de prison, le mécréant!

Verrons-nous cela, cette année ?

Un correspondant nous raconte ce qui suit:

"Il y aura 48 ans le 10 mai 1923, on était obligé de couper les banes de neige dans les chemins, afin de pouvoir passer en charette (c'était à la campagne) pour conduire à l'église et de là au cimetière les restes mortels de ma grand'mère, dont les funérailles avaient lieu ce jour-là.—le 10 mai 1875, dans une paroisse tout proche de Rimouski."

Evidemment, ceux de nos gens qui disent que "printemps de c't'année ressemble aux anciens printemps" vont finir par avoir raison.

UNE MISE AU POINT DE LA "RENTE"

Le ministre de l'agriculture, M. Caron, ayant il y a quelque temps, dans une interview à la presse, donné aux cultivateurs des conseils sur la meilleure manière de placer leurs épargnes quand ils en ont, la Rente a cru devoir publier une mise au point quant à ce qui la concerne et suggérer certaines mesures législatives de nature à conjurer la crise que traverse actuellement la classe agricole. Nous reproduisons cet article la semaine prochaine, ainsi qu'une correspondance d'un ancien citoyen de Matane sur les causes de la désertion des campagnes.

FAUTES GRAVES

LA FABRICATION ET LE COMMERCE ILLICITES DE BOISSONS ALCOOLIQUES

Devant les ravages grandissants et alarmants que fait dans les paroisses de son diocèse le commerce des liquides alcooliques dont la fabrication et la vente constituent une violation de la loi, Sa Grandeur Mgr J. R. Léonard, évêque de Rimouski, dans un mandement qui a été lu au prône de toutes les églises du diocèse dimanche dernier, interdit formellement, sous peine de péché mortel ("faute grave") la fabrication et la vente des alambics et serpents, la fabrication, la vente et la garde de boissons d'un titre alcoolique légalement prohibé, ainsi que le transport de tels instruments et de telles boissons.

MONT-JOLI SERA-T-IL PRIVE DU SERVICE D'ECLAIRAGE DE LA COMPAGNIE DE POUVOIR

La Commission des Services Publics siégera à Québec, le 24 de ce mois, pour entendre la cause de Rouleau Limitée, contestant le droit de la Municipalité de Mont-Joli d'autoriser la Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent à distribuer de l'électricité, sous quelque forme que ce soit dans les limites de Mont-Joli.

Soeur St-Pascal

Le neuf mars dernier s'éteignait doucement à la Maison Mère des SS. de la Charité à Québec, Soeur St-Pascal, à l'âge avancé de 83 ans.

Soeur St-Pascal, (Marie-Henriette Pouliot) naquit à Rimouski le 30 novembre 1839, du mariage de Edouard Pouliot et Marcelline Réhel.

Elle entra au noviciat des Soeurs de la Charité, le 4 septembre 1861, et fit profession religieuse le 4 novembre 1863.

Les Soeurs de la Charité ayant décidé de faire une fondation à Rimouski, elle fut, avec Soeur d'Youville, chargée de cette fondation, qui remonte au 22 septembre 1871.

Soeur St-Pascal fut successivement supérieure de Carleton, 1872, à St-Nicolas 1875. Le 7 août 1884, elle prenait charge comme supérieure de l'Hôpital de Charlottetown.

Une épidémie de picote sévit alors à l'île du Prince-Edouard et nombre de malades furent hospitalisés à l'Hôpital de Charlottetown. Pendant son séjour à Charlottetown elle eut le bonheur de convertir au catholicisme le Docteur Jenkins, qui adjura solennellement le jour de son mariage, le 4 mars 1887, à l'Hôpital de Charlottetown.

Soeur St-Pascal, à son retour de Charlottetown où elle passa quatre années, fut successivement supérieure au pensionnat de Lévis, en 1888, à La Malbaie en 1893, à St-Thomas de Montmagny en 1897, au Cap-Rouge en 1900 et à Deschambault en 1905.

Elle fut pendant plusieurs années Missionnaire à l'Hospice St-Joseph de la Délivrance et à St-Michel Archange.

En 1913, elle célébra avec quelques autres religieuses son cinquantième de Profession religieuse, ce qui donna lieu à de grandes réjouissances, dont on n'a pas perdu le souvenir.

La digne et vénérable religieuse est décédée à Québec le 4 mars dernier, 1923, dans la soixante-et-unième année de sa Profession religieuse.

Les divers postes de confiance qu'elle occupa durant sa vie Sr St-Pascal, témoignent éloquentement, mieux que tous éloges ne pourraient le faire, de ses éminentes qualités intellectuelles et administratives, aussi, nous ne nous étions pas des sentiments de vénération et de regret auxquels son décès a donné lieu.

Pendant son séjour à Rimouski, Sr St-Pascal eut pour élève la mère de Monseigneur Léonard, actuellement évêque de Rimouski.

La nomination à l'épiscopat de S. G. Monseigneur Léonard, a fourni à Sr St-Pascal l'occasion de rappeler à ses bonnes Soeurs, quelques mois avant son décès, ce "glorieux souvenir" d'instituer.

—La Révérende Sr St-Pascal était la soeur de feu Elzéar Pouliot, shérif de Kamouraska. Ses frères et soeurs encore vivants sont: le révérend J. B. Emile Pouliot, curé d'Essex Junction, Vermont, MM. Louis Pouliot, ancien zouave pontifical, Victor Pouliot, d'Amqui, Auguste, de Rivière-du-Loup, et une soeur Madame Joseph Godreau, de Québec.



CRÉDIT-CANADA-LIMITÉE
PLACEMENTS SÛRS

OBLIGATIONS, d'Utilités Publiques
Fédérales, de Chemins de Fer
Provinciales, Industrielles.

**LE CAPITAL EST LA ROUE
MOTRICE DE L'INDUSTRIE**

DES CHEMINÉES, dans toutes les parties du pays, lancent dans l'air des nuages de fumée. Des usines sans nombre travaillent à plein rendement à la fabrication de millions et de millions de dollars de marchandises canadiennes.

CES USINES transforment et ouvrent les ressources de notre pays qui deviennent des richesses encore plus grandes. Ce sont toutes ces richesses qui tendent le Canada un pays plus beau à habiter et les Canadiens plus prospères.

LE bourdonnement des grandes industries du Canada indiquent que des milliers et des centaines d'ouvriers économes canadiens sont à l'œuvre.

VOUS rendez-vous compte qu'un très fort pourcentage de ces industries n'existerait pas aujourd'hui sans les maisons de placement? Réalisez-vous, du coup, l'importance qu'ont prise, dans le développement du pays, toutes les institutions de ce genre?

Il eût été pratiquement impossible de prélever le capital nécessaire à l'organisation de toutes ces industries sans les maisons de banque. Il ne se rencontre que très rarement un seul individu capable de financer une industrie de l'envergure de celles dont il est question ici.

UN PLACEMENT SÛR ET BIEN GARANTI
rapportant du 8% et donnant part aux profits.

LE CRÉDIT-CANADA, LIMITEE est une maison de banque dont la réputation est intacte. Depuis 13 ans qu'elle fait affaires, il n'y a pas un seul de ses clients qui ait perdu, pendant ce laps de temps, un dollar soit sur son capital soit sur ses intérêts. Non seulement ses clients ont fait de l'argent mais la compagnie elle-même a pu établir un record de recettes difficilement surpassable. Elle a réalisé 510% par année sur le capital employé pendant cette période de 4 ans se terminant le 31 décembre 1922.

JUSQU'A CES DERNIERS TEMPS, la Compagnie du Crédit-Canada, Limitée, a été une affaire de famille. Elle a maintenant l'intention de mettre à exécution un vaste plan d'expansion dans le but d'augmenter encore son volume d'affaires. Elle offre, en même temps, aux épargnants une occasion de devenir actionnaires. Le rendement sur les titres de la compagnie est de 8 pour cent avec part aux profits—c'est-à-dire que les actionnaires ont droit de participer aux profits de la compagnie sur une base des plus équitables.

LE PRODUIT de la présente émission sera placé sur des obligations fédérales et provinciales, sur des titres industriels bien réputés et sur d'autres valeurs de tout repos. C'est ce qui établit que chaque dollar employé à acheter des actions de priorité 8% cumulatif de participation est amplement garanti.

APPEL SUR LE CAPITAL

On peut se procurer les actions privilégiées et participatives 8% cumulatif de la Compagnie Crédit-Canada, Limitée, en montants de \$50 et plus. Seulement 60% du montant souscrit est payable d'ici au 1er mai 1923. L'intention présente n'est pas de faire d'autres appels mais de compléter graduellement le capital à même les bénéfices. Les titres portent intérêt immédiatement.

HON. H. B. RAINVILLE, Président. EUGÈNE OUMET, Vice-Président. LUC ROCHEFORT, Gérant-Général.

CRÉDIT-CANADA
LIMITÉE

145, rue St-Jacques
Montreal

Etablie en 1910

Découpez et Adressez
CRÉDIT-CANADA, LIMITEE
145, rue St-Jacques, Montreal.
Veuillez-vous adresser tous les détails concernant la nouvelle émission de votre compagnie et m'expliquer de quelle manière j'aurai part aux profits. Cela ne m'engage à rien.
Nom _____
Adresse _____

Sa Toux est partie

Windsor Junction, N.E.
"Il y a quelque temps j'avais une mauvaise toux et je me sentais épuisé. Je me procurai une bouteille de votre EMULSION OLIVEINE, j'en pris et en ressentis les meilleurs résultats. En tout j'en ai pris quatre bouteilles et je suis parfaitement bien portant."
JOSEPH MCGOWN



EMULSION OLIVEINE

Le Grand Rénovateur de la Santé

qui purifie le sang, crée de la chair, de la vigueur dans le temps où il cicatrise les poumons, diminue l'inflammation de la gorge et de la poitrine opaise le rhume, l'angine ou la bronchite.

L'EMULSION OLIVEINE contient une préparation améliorée et sans goût d'Extrait d'Huile de Foie de Morue (le grand reconstituant), d'Extrait de Malt (nourissant et tonique), d'Extrait de Cerises Sauvages (apéritif et bon pour la digestion), de Quinine et de sirop d'Hypophosphite (le plus grand tonique connu de la science médicale).

Tous ces ingrédients sont scientifiquement combinés par d'habiles chimistes pour en faire une élégante et agréable préparation qui convient à tous les membres de la famille. Insistez pour qu'on vous donne de l'EMULSION OLIVEINE—le remède de famille en vogue. En vente dans les pharmacies et magasins généraux.

Préparée par Frasier, Thornton & Co. Limited, Cookshire, Que.

GAGNON & VALLEE

ETABLISSEMENT DE GALVANOPLASTIE EN TOUS GENRES

Nickelage, Argenture et Dorure. Accessoires d'Automobiles, Coutellerie, Ornements d'Eglises, Etc. REMIS A NEUFS

Ouvrage exécuté très promptement, à prix modérés.

Rue St-Germain, - Rimouski. PRES DE L'EGLISE.

GRANDE AMELIORATION DANS LE SERVICE RAPIDE DE QUEBEC A MONTREAL PAR LA VOIE NATIONALE

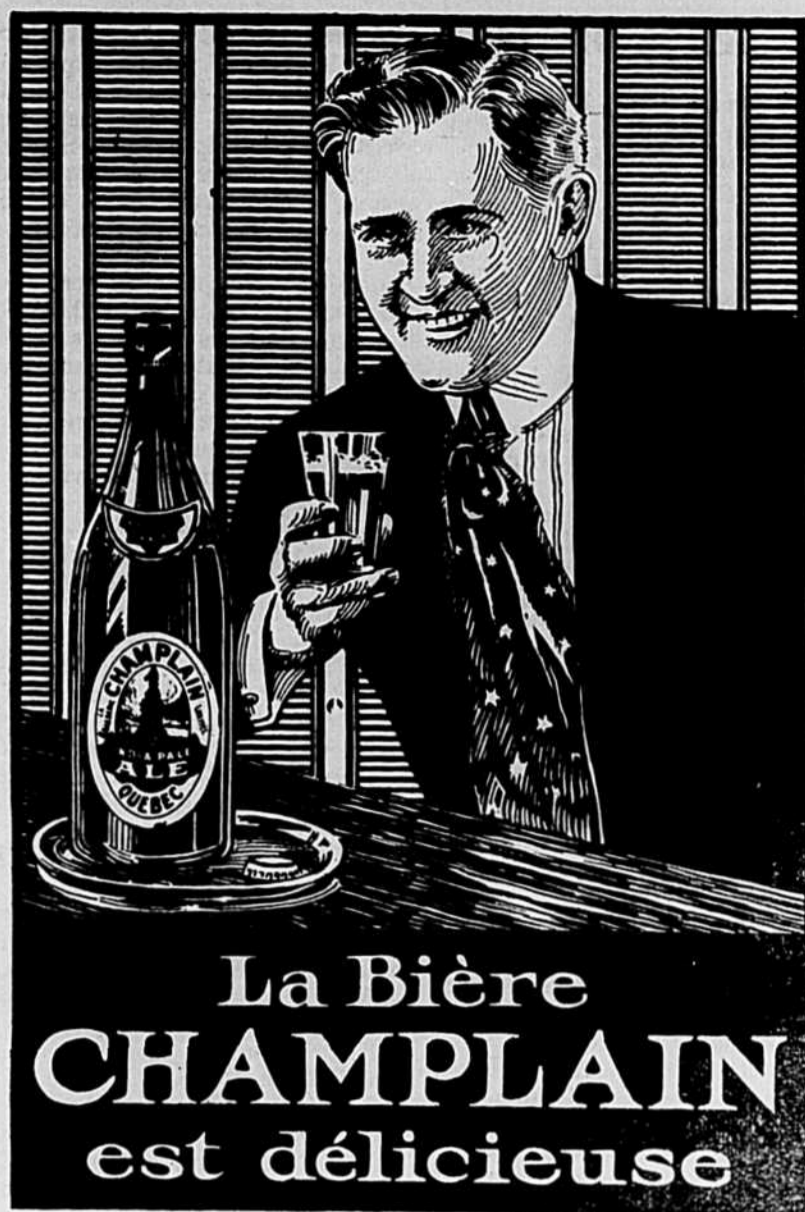
Le Chemin de Fer National du Canada offre un service exceptionnel entre Québec et Montréal. Les heures de départ du train de jour et du train de nuit sont tout-à-fait commodes pour le public voyageur. "Le Montréal" quitte la Gare du Palais à 1.20 p.m. tous les jours et arrive à Montréal à 6.20 p.m. Le "Mont-Royal" quitte la Gare du Palais à 11.45 p.m. tous les jours et arrive à Montréal à 6.55 a.m. Au retour, "Le Québec" quitte la Gare Bonaventure à Montréal à 11.30 p.m. tous les

Librairie Victor Grenier

34 Boulevard St-Laurent MONTREAL, - CANADA
Dernières publications de Paris
Spécialité: Pièces de Théâtre pour amateurs et professionnels
Assortiment complet de ROMANS POPULAIRES
Catalogues envoyés sur demande

Agence de Voyages

Arthur S. LAWSON
Pointe-au-Père
Passages par navire à vapeur pour l'Europe
Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St. John, New-York, Pte-au-Père.
Votre patronage respectueusement sollicité.



La Bière
CHAMPLAIN
est délicieuse

PACIFIQUE CANADIEN

Service Insurpassable de 5 heures pour MONTREAL

Materiel Moderne
Voitures de tête et de queue, Wagons-salons et wagons-restauration sur trains de jour. Wagons-lits spacieux et wagons à 7 compartiments sur trains de nuit.

C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs. Représentant toutes les lignes de navigation océanique.

LE "FRONTENAC" Quotidien
Dép. Québec... 1.30 P. M.
Arr. Montréal (G. Windsor)... 6.30 P. M.
LE "VIGER"
Tous les jours dim. exc.
Dép. Québec... 4.40 P. M.
Arr. Montréal (G. Windsor)... 9.40 P. M.
"EXPRESS" DE NUIT
Tous les soirs
Dép. Québec... 11.45 P. M.
Arr. Montréal (G. Viger)... 7.00 A. M.
(G. Windsor)... 7.25 A. M.
EXPRESS DU MATIN
Tous les jours dim. exc.
Dép. Québec... 9.00 A. M.
Arr. Montréal (G. Viger)... 3.15 P. M.
Service tout aussi commode dans la direction inverse.
Bureaux des billets, 30 rue St-Jean, Tél: 93. Château-Frontenac. Tél: 1840. Gare du Palais Tél: 663.

A NOS LECTEURS

Des abonnés au Progrès du Golfe s'adressent fréquemment à la rédaction de ce journal pour affaires concernant exclusivement l'imprimerie Générale de M. S. Vachon et sont surpris de ne point recevoir de réponse ou de n'en recevoir qu'après un temps parfois prolongé. On devrait pourtant comprendre que le Progrès du Golfe n'a rien à voir aux affaires de l'établissement Vachon qui imprime comme il imprime n'importe quoi pour n'importe qui. Il est évident que si l'on s'adresse au directeur de notre journal pour commandes d'impression de circulaires ou de cartes mortuaires, etc., ce n'est pas le moyen direct et expéditif d'obtenir ce que l'on désire, le directeur du Progrès du Golfe n'allant à l'imprimerie qu'une ou deux fois la semaine. Qu'on s'adresse donc en pareils cas et pour de telles fins à l'imprimerie Générale qui... imprime, et non au Progrès du Golfe qui... s'y fait imprimer comme d'autres publications et les autres clients de l'imprimerie.

Pour vos impressions en tous genres, tel que

Lettres, Enveloppes, Factures, Etat de Comptes, Etc., Etc.,

Adressez-vous à

L'Imprimerie Générale de Rimouski

Casier Postal 236

RIMOUSKI, Qué.

Radio! Radio!

Toutes les marques d'appareils à longue distance

DE \$88. A \$500.

ET SPECIALEMENT: l'appareil dessiné par le Docteur Landry, qui après douze mois de recherches, a réussi à faire une combinaison de circuits qui vous amène les signaux, plus forts que votre gramophone et très clairement pour \$363,00 complet avec haut parleur, ce qu'il faut pour notre région.

Pour ceux qui veulent entendre seulement par téléphone: Nous avons un appareil à 3 lampes complet, prêt à installer pour \$170.00; aussi à une lampe pour \$85.00. Démonstration donnée avec plaisir. N'achetez pas avant de nous avoir consulté, et vous sauvez beaucoup.

Le Docteur Landry pourra vous donner des renseignements gratuits qui vous seront d'une grande utilité.

Pour les expérimentés, il nous fait plaisir d'annoncer que nous avons développé un amplificateur haute fréquence à deux étages, qui vous amène les stations plus fort en les stabilisant.

La Cie J. Robert Landry, Ltée.

Chez A. C. Landry, Ltée MONT-JOLI.

ABONNEZ-VOUS

AU

"PROGRES DU GOLFE"

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit
Ecrivez grande par l'entour à votre adresse.
M. G. L. Y. - 457 W. 12th St. New York, U.S.A.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats
R. E. ASSELIN, L.L.L.
AVOCAT
RUE DE LA STATION - RIMOUSKI

SASSEVILLE & GAGNON
AVOCATS—Avenue de la Cathédrale
Rimouski—Téléphone 102—Elzéar Sasseville, L.L.L.—P.-Emile Gagnon, L.L.L.

GARON & JESSOP
AVOCATS—
Bureaux voisins de chez M. Aulard Rioux
marchand-cordonnier
RUE DE LA STATION
A. P. Garon, C. R. J. Jessop, L.L.B.

Perrault Casgrain, L.L.L. Amédée Caron, L.L.L.

CASGRAIN & CARON
AVOCATS - BARRISTERS
Hon. Aug. TESSIER, C. R.
conseil
Bureau: Edifice de la Banque Nationale
RIMOUSKI, P. Q.

J.-B. LAVOIE, L.L.L.
AVOCAT
Ancien bureau de Sasseville & Gagnon
Av. de la Cathédrale, RIMOUSKI

GERARD SIMARD, L.L.L.
AVOCAT
AVENUE DE LA CATHEDRALE,
RIMOUSKI.

Notaires
L. de G. BELZILE, L.L.B.,
NOTAIRE, Edifice de la Banque Nationale, Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

EUDORE COUTURE, L.L.L.
NOTAIRE
Rue de l'Évêché
Rimouski.

Médecins
DR Z. VEZINA
Ex-Élève des Hôpitaux de Paris.
Médecin à l'Hôpital de Fraserville.

— Spécialité —
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau: 165 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué. Tél. Kamouraska 325.
Heures de bureau: 10hrs à 11.30 a. m. 2hrs à 5 hrs p. m.

DR. L. T. LAVOIE
Chirurgien-Dentiste
B. P. 127. RIMOUSKI

Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6h. p. m.

PIERRE LEVESQUE
— ARCHITECTE —
Architecte des nouveaux édifices du Séminaire de Rimouski.
Bureaux: 115 St-Jean, Québec.

OSCAR BEAULE
ARCHITECTE A.A.P.Q.
21 rue d'Aiguillon - Québec
Ancien bureau René P. LeMay

CAMILLE ROSS
Comptable-Vérificateur
Auditions municipales et commerciales. — Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires. — Confection de comptes. — Fait également le commerce de bois.
RIMOUSKI, P. Q.

Dr J. A. PINAULT, L.D.S.
Chirurgien-Dentiste
Professeur à l'Université de Montréal.
SATISFACTION GARANTIE
2602 Ste-Catherine Est,
Tél. Lass. 2709 - MONTREAL.

A RIVIÈRE DU LOUP
Docteur Antonio Paradis
— Médecin-chirurgien —
Ex-élève en chirurgie des hôpitaux de New-York et de Philadelphie. Chirurgie générale. Rayon X.

Dr. J. M. GUEVIN
Médecin Vétérinaire
Téléphone 110, Rimouski.
Toutes les maladies chez les animaux sont traitées avec le plus grand soin par les procédés les plus récents.

Brousseau & Groleau

Comptables Licenciés
Syndics Autorisés
Comptabilité de toutes sortes
Organisation de Compagnies ou autre
Auditions Municipales
Faillites ou Liquidations.
111 Rue St-Joseph - QUEBEC.

R. Ernest Lefavre, L.L.C., C.C.A. J. Art. Gagnon

LEFAIVRE & GAGNON
SYNDICS AUTORISÉS
AUDITEURS & LIQUIDATEURS
DE FAILLITES
147, Cote de la Montagne
QUEBEC. (Édifice Bossé)

Représentant pour le district: CAMILLE ROSS - RIMOUSKI, P. Q.

H. P. HOULD
COMPTABLE PUBLIC
RIMOUSKI, Qué.

Audition Municipale et Commerciale. Organisation de système de livres. Préparation de rapports pour Impôt sur le Revenu. Dissolution de Sociétés.
Expertise et Collection, etc.
Achat et Vente de Bois à commission.
Boîte Postale 82 - Tél. 68

Les travaux du Séminaire

Ceux qui s'intéressent au Séminaire (et qui sont nombreux: la preuve en a été fournie par la souscription qui s'est faite pour son développement) seront heureux d'apprendre que les travaux les plus importants de l'aile dite de la chapelle (laquelle comprend aussi la salle des fêtes et le grand réfectoire) sont très avancés. Dès la première quinzaine d'avril, croyons-nous, le corps important de bâtiment dont les murs ont été construits l'été dernier, sera livré aux plâtriers, pour le fini des murs et cloisons. Rappelons que ces murs et cloisons, comme les planchers, le toit, etc., sont en béton armé ou en terra cotta, par conséquent complètement à l'épreuve du feu. Après les nombreux et désastreux incendies de cet hiver, les Directeurs croient avoir une raison nouvelle de se féliciter d'avoir construit leur maison en matériaux inextinguibles. Le coût de la construction sera sans doute beaucoup plus élevé, mais les élèves autant que les professeurs auront la sécurité, le soir, en se mettant au lit, et il ne faudra pas recommencer demain à relever des ruines... La prudence aura été mise au service de la charité inépuisable du diocèse.

NOTES LOCALES

—L'honorable juge Albert Sévigny, de Québec, est en ville depuis lundi, président au Palais de justice le terme d'avril de la Cour Supérieure.

—M. le Dr Bergeron, M. P. P., de Matane était en ville par affaires mercredi.

—M. et Madame Alfred Lavoie, de Pointe-au-Père, sont partis au commencement de la semaine pour Montréal, où ils passent quelques jours.

—M. le Dr J.-L. Houde, de Bonaventure, était en ville mercredi par affaires.

—M. et Madame Francis Poulin, étaient de passage à Rimouski cette semaine, en route pour Bersimis, accompagnés de leur fils, Adhémar.

—M. Edgar Marois est de retour d'un voyage à Québec, où il a passé la semaine dernière.

—M. Alexandre Michaud, avocat, de Rivière-du-Loup, était en ville mercredi, occupant comme procureur dans une cause en Cour Supérieure.

—M. le magistrat H.-R. Fiset a siégé cette semaine à Rivière-du-Loup en cour de magistrat.

—M. le notaire Gleason Belzile, de Sayabec, était en ville au commencement de la semaine, par affaires.

—Depuis mardi, le Cie Electrique nous procure l'éclairage pendant la veillée. Cet éclairage n'est pas encore puissant, à cause du faible débit de la rivière amoindri et entravé par la présence d'une forte surface de glace près de l'écluse. Toute la semaine il a fait encore froid, il a venté et même neigé. Le dégel est très, très lent. Plusieurs pieds de neige encombrèrent les rues, et les trottoirs sont encore enfouis presque partout sous des amas de neige et de glace, qu'il n'est pas facile même avec le pic et la pelle de faire disparaître.

—La séance solennelle de l'Académie St-Jean l'Évangéliste a eu lieu au Séminaire mercredi soir en présence d'une grande foule de parents des élèves et d'amis de l'institution. Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Rimouski, y assistait ainsi que plusieurs membres du clergé.

L'allocution présidentielle fut prononcée par M. Antoine Perrault et le rapport annuel fut donné par le secrétaire de l'Académie M. André Blais. Des "devoirs" furent lus par MM. Camille Lafrance (belles-lettres) et Bruno Grenier (syntaxe latine). Les élèves interprétèrent sur la scène un extrait de "Polyeucte" (Acte 2, scène 6, et acte 5, scène 3), et un extrait des "Plaideurs" (acte 4, scène 3.) Les acteurs furent MM. Albert Dastous, Léopold Plante, Camille Lachance, Camille Lafrance, Raymond Martin, Campbell Wurtele, Arthur Saintonge et Lucien Champagne. M. Raymond Charron déclama "Le Cid", récit de la bataille contre les Maures.

La séance s'ouvrit aux sons de l'orchestre, qui joua "Marche folle", "Gavotte des fleurs", et "La petite marquisette". Après la promotion aux grades académiques, M. le chanoine Charron, supérieur, fit un bref discours, et la séance s'acheva sur l'air de "O Canada" exécuté par la fanfare du Séminaire.

DECES

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort, à l'hôpital de Rivière-du-Loup, de M. Eugène Gagnon, cultivateur, de Rimouski-Quai. M. Gagnon a succombé, après quelques semaines de maladie, aux suites d'une blessure qu'il s'était infligée accidentellement en travaillant et qui nécessita son transport à l'hôpital, où il subit l'amputation d'une jambe.

Ses funérailles auront lieu à Rimouski lundi prochain. Nos sympathies à la famille en deuil.

EUCHRE, le 26

On annonce pour jeudi, le 26 avril courant, un grand euchre qui aura lieu à l'immeuble Légaré sous les auspices de l'Association Sportive de Rimouski.

Les cartes seront en vente aux magasins Couillard & Fils Ltée, Lauzier et A.-A. Lévesque.

Au conseil Municipal

Mardi le 3 avril 1923, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski, sont présents monsieur le pro-maire Alphonse Belavance et messieurs les conseillers Martin-J. Lepage, Charles Garon, Edward-M. Helleur et Léopold R. D'Anjou, formant quorum sous la présidence du pro-maire en l'absence du maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir :

Georges D'Auteuil, salaire mars \$29.17, Georges D'Auteuil, comm. \$77.58, Michel Pineau, salaire et loyer \$155. Listes de paye No 34, \$86.75, No 35, \$180.75, Mechanics Supply Co. \$7.16, Dominion Express Co. 45c, A. Duchesne, fils, 50c Joseph Thibault, \$27.15, Loyer casier postal, \$1.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Casgrain et Caron, et d'une déclaration de l'Honorable Caron que la réclamation du gouvernement pour l'entretien de l'aliéné Mandeville est abandonnée pour le passé et pour l'avenir.

Un compte au montant de \$360.55 de MM. Casgrain et Caron re aliéné Mandeville, est produit devant ce conseil. Etude et considération ajournées à la prochaine séance.

Lu une lettre de M. Albert Langlois sollicitant du conseil une exemption de taxes pour sa manufacture déjà établie à Rimouski dont l'importance exige un agrandissement considérable. Etude et considération ajournées à la prochaine séance.

Lu une lettre du Secrétaire de l'Association des Manufacturiers, division de Québec, soumettant la question de l'avance de l'heure.

Proposé et unanimement résolu que ce conseil se prononce contre l'avance de l'heure pendant l'été et le secrétaire-trésorier est chargé de répondre en conséquence à la demande de l'Association des Manufacturiers Canadiens.

Lu une lettre du Crédit Anglo-Français Limitée offrant de payer 106.00, et les intérêts courus, pour les bons de la Victoire 1923 que la ville possède actuellement, et offrant aussi en vente des obligations à 5 p.c. de la ville de Rimouski au prix de 94.25

Lecture est faite d'une lettre du Comptoir Financier Canadien, Inc., représenté à Rimouski par M. Gust-A. Beaudry, offrant de payer 106.00, et les intérêts courus, pour des bons de la Victoire 1923 et 102.85, et les intérêts courus, pour des bons de la Victoire 1934 que la Ville possède actuellement, et offrant aussi de disposer de ce capital par le rachat des obligations à 5 p.c. de la ville de Rimouski au prix de 93.80 ou par d'autres valeurs détenues par ledit Comptoir Financier Canadien, Inc.

Proposé et résolu de référer cette question au comité des finances lequel devra faire rapport à ce conseil.

Lecture est faite d'une lettre du Président-Gérant de la Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent déclarant, en réponse à la demande de la ville, que les nouveaux intéressés entendent remplir les obligations auxquelles ils sont tenus suivant la franchise actuellement existante, tout en bénéficiant de certains avantages accordés par telle franchise.

Cependant la Compagnie de Pouvoir serait disposée à considérer toute demande en vue d'appliquer pour la ville de Rimouski les mêmes taux et conditions que ceux établis dans la plupart des villages desservis par ladite compagnie, et copie de ces tarifs est déposée devant ce conseil pour examen.

Proposé et résolu de référer la question à un comité général pour étude et considération.

Et la séance est levée.

ST-DONAT

La mort des justes est douce comme le déclin d'un beau jour.

Ces paroles nous pouvons les appliquer au respectable aïeul qui vient de disparaître en la personne de Monsieur Polycarpe Michaud, décédé le 2 avril à l'âge de 68 ans. Sa longue vie si bien remplie par le travail, le dévouement et l'affection s'est terminée par une maladie de quatre semaines soufferte avec une résignation vraiment édifiante; il a vu venir la mort avec calme et s'est éteint doucement dans le Seigneur muni de tous les secours de la religion. Sa sépulture eut lieu jeudi le 5 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. A la famille en deuil, nous offrons nos plus vives sympathies.

Madame Michaud et sa famille remercieront sincèrement tous ceux qui ont bien voulu leur offrir des témoignages de sympathies soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, expression de condoléances, assistance aux funérailles, etc., à l'occasion de la mort de l'époux et du père bien aimé.

A VENDRE

Un aménagement complet de maison privée, comprenant 2 sets de chambre, table ronde, set de salle à dîner, poêle électrique à 2 ronds, etc., etc. Cette vente est faite pour cause de départ. Adressez-vous immédiatement à Madame Hyacinthe Deschênes, couturière, Rimouski.

Le Sacre de S. G. Mgs Ross

C'est le 1er mai prochain que dans la cathédrale de Rimouski S. G. Mgr Ross, le premier évêque de Gaspé, recevra l'onction épiscopale. Son Excellence le Délégué Apostolique sera l'évêque consécrateur. Le cardinal Bégin et dix-sept évêques seront présents.

Le délégué apostolique arrivera à Rimouski le samedi, 28 avril. Il sera reçu avec tous les honneurs liturgiques à la cathédrale, le lendemain. Il visitera, au cours du dimanche et du lundi, le Séminaire et les communautés religieuses, peut-être même quelques-unes des paroisses environnantes.

NAISSANCES A RIMOUSKI

Le 1er avril, Marie-Juliette-Adèle, fille d'Adjudant Tremblay, journ., et de Bertha Desgagné.—P. et m., Ulysse Tremblay et Elmire Tremblay.

Le 1, Marie-Elianne-Laurette, fille d'Ernest Beaulieu, boucher, et de Bernadette Lepage.—P. et m., Oscar Beaulieu et Germaine Lepage.

Le 2, Joseph-Eulcide-Emilien, fils de Joseph Proulx, menuisier et d'Alida Gagné.—P. et m., Stanislas Gagné et Alice Proulx.

Le 2, Joseph-Jean-Claude, fils de Camille Bourque, agent, et d'Anne-Marie St-Laurent.—P. et m., Georges St-Laurent et Georgienne Pineau.

Le 2, Joseph-Claude-Raymond, fils d'Albert Lepage, entrepreneur, et d'Anne-Marie Dubé.—P. et m., Philippe Lepage et Jeanne Lepage.

Le 2, Joseph-Arthur Gaëtan, fils de Ferdinand Santerre, entrepreneur, et de Marie Bérubé.—P. et m., Pamphile Bérubé et M.-Antoinette Bérubé, de Sandy-Bay.

Le 5, Marie-Gertrude-Simone, fille de Charles Collin, mécanicien, et d'Anastatie Deschênes.—P. et m., Jean-Baptiste St-Pierre et Diana Albert.

Le 8, Marie-Olympe-Germaine-Paule, fille de Philippe Roy, typographe, et de Bertha Rioux.—P. et m., Paul Vachon et Germaine Lepage.

Le 8, Joseph-Benoit, fils de Paul Gagnon, journ., et d'Amanda Beaulieu.—P. et m., Jean-Bte Gagnon et Maria Boucher.

Le 9, Marie-Rita-Marguerite, fille de Jean-Bte Guy, journ., et de Mary Mousseau.—P. et m., Ovide Dick et Emilia Mousseau.

Le 10, Joseph-Antoine-Laurent, fils de Michel Rioux, commis-marchand, et de Florilda Michaud.—P. et m., Antoine Rioux et Alexina Michaud.

Le 12, Marguerite-Marie, fille de Joseph Dubé, journ., et de Marthe Lanouette.—P. et m., Joseph Gauthier et Marthe Dubé.

SEPTUAGESIMES A RIMOUSKI

Le 31 mars, Marie-Anne Proulx, fille de feu Joseph Proulx et d'Eugénie Bélanger, de Ste-Blandine, décédée la veille à l'âge de 18 mois.

Le 4, Marguerite Duchêne, fille d'Alexis Duchênes et de Julienne Lavoie, décédée l'avant-veille à l'âge de 86 ans.

Le 4, Joseph-Albert St-Laurent, fils d'Ulric St-Laurent et de Gracia Lavoie, décédé l'avant-veille à l'âge de 2 ans.

Le 11, Joseph-Jean-Claude Bourque, fils de Camille Bourque et d'Anne-Marie St-Laurent, décédé l'avant-veille à l'âge de 7 jours.

MARIAGES A LA CATHEDRALE

Le 4 avril, Joseph Lacombe, menuisier, fils d'Emile, et M. Alphonse-Philomène Lauzier, fille de Louis Lauzier, de N.-D. du Sacré-Coeur.

Le 4, John-Henry Burgess, contre-maître, veuf de Eva Lauzier, et Blanche Bouchard, veuve d'Edmond Lepage.

Le 11, Alfred-Emile Dessaint dit St-Pierre, fils d'Evariste, et Athalie Larouche, fille d'Alfred.

ST-OCTAVE DE METIS

Divers.—Mlles Juliette et Irène Le-Bel, institutrices à St-Moise et Mlle Marie-Anne Rioux, institutrice à Ste-Florence, étaient dans leur famille à Pâques.

M. Ed. Hudon, marchand, est de retour de l'Islet où il a assisté aux funérailles de son frère, M. J.-B. Hudon, marchand de St-Pascal.

M. V. V. Belliveau, voyageur de la maison Viau et Frère, de Montréal, était par ici la semaine dernière dans l'intérêt de la maison qu'il représente.

BAZAR — BAZAR — BAZAR

Pour l'achèvement de l'église de Sainte-Anne de Ristigouche.

Les 26-27 et 28 juillet 1923

Autorisé par S. G. Mgr l'Évêque de Gaspé

Une machine à coudre et une montre en or pour dames.

Billets de loterie en vente, à l'Imprimerie Générale de Rimouski, ou chez les SS. du St-Rosaire au prix de 25 sous.

On peut aussi remettre à l'Imprimerie ou chez les SS. du St-Rosaire, les dons en argent et en nature pour tables et pêche, ou les envoyer directement au Père Pacifique, Ristigouche, Bonaventure, P. Q., via Campbellton, N. B.

Il y aura quatre tables dédiées respectivement à sainte Anne, à saint Antoine, à saint François et à la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus. On peut mentionner en envoyant les objets, la table que l'on préfère. "Le Progrès du Golfe" annoncera celle qui aura eu le plus de succès.

SERVICE ANNIVERSAIRE DU CHAN. D. MORISSETTE

Le service anniversaire de feu le chanoine D. Morissette sera chanté à Trois-Pistoles jeudi le 19 avril.

REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation du Euchre de la Société d'Agriculture offre ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son succès, soit en donnant des prix ou en offrant leur concours.

Communiqué

District électoral de Matane. Dépenses d'élection de J. Art. Bergeron, médecin, candidat dans Matane.

Election du 5 fév. 1923
Frais pension et transport . \$240.00
Loyer salles pour comités . 190.00
Listes, téléphone et messages . 55.40

\$485.40

Matane, Avril, 5, 1923.
Thos. McKinnon, Agent.
C.-E. Bernier, Off.-Rap.

Matane Electoral District
Election's expenses J. A. Bergeron, M. D., Candidate at Matane County.
Election, Feb. 5, 1923.

Hotel and transportation . \$240.00
Hall rents for Committee . 190.00
Lists, Phones and Messages . 55.40

\$485.40

Matane, April, 5 th 1923.
Thos. McKinnon, Agent.
C.-E. Bernier, Ret.-Off.

District Electoral de Matane.
Dépenses d'élection de Naz. Bégin, Candidat dans Matane.

Election du 5 février, 1923.
Listes électorales \$45.50
Loyers de salles 28.00
Copiste pap. phones 28.40
Frais voyages 130.50

\$232.40

St-Octave, Mars 10, 1923
Paul Gagnon, Agent.
C. E. Bernier, Off.-Rap.

Matane Electoral District.
Election's expenses of Naz. Bégin, candidate at Matane, Election of Feb. 5th 1923.

Electors lists \$45.50
Hall rents 28.00
Copist, paper, phones 28.40
Travelling exp. 130.50

\$232.40

C.-E. Bernier, Ret.-Off.
St-Octave, march 10th, 1923.
Paul Gagnon, Agent.

SASSEVILLE & GAGNON

Avocats

Annoncent qu'ils ont maintenant leurs bureaux au 2e étage de l'édifice de la Cie de Pouvoir, voisin de la Banque d'Hoche-laga.

DEVINT SI FAIBLE QUE'ELLE S'EVANOUISSAIT

Une dame de Toronto dit qu'elle s'évanouissait par suite de maux d'estomac et donne à Tanlac tout le crédit de son rétablissement.

"Je ne crois pas que, si je n'avais pris le traitement Tanlac quand j'ai fait, je serais vivante aujourd'hui pour parler de mon rétablissement.

J'en éprouve tant de reconnaissance que, si je le pouvais, j'irais de maison en maison pour parler avec tout le monde de ce merveilleux remède".

Telle est la déclaration reconnaissante faite l'autre jour par Mme Joséphine Brathwaite, 13 rue Bright, Toronto, Ont.

"Il y a sept ans ma santé commença à décliner, et quand je songe que si j'avais pu alors avoir Tanlac, toutes les souffrances innombrables que j'aurais pu m'éviter. Tout ce que j'aurais mangé était du bouillon et du pain rôt, les gaz et douleurs dans l'estomac, après chaque repas, me rendaient presque folle, et je pouvais des cris de douleur. Je devins aussi maigre qu'un chicot, et parfois je devenais si faible et si étourdie que je m'évanouissais.

"Mais depuis que j'ai pris Tanlac, je jouis d'une santé splendide. Mon appétit est merveilleux, je n'ai plus aucune trace de mes anciens maux, et j'ai engraisé de dix-sept livres. Tanlac a été pour moi un bienfait inexprimable, et j'en parlerai toujours avec louange".

Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. N'acceptez pas de succédanés. Il s'est vendu plus de 35 millions de bouteilles.

AVIS

A mes clients et aux gens de Rimouski en général, à commencer le 15 avril je vendrai mon lait 9 cents la pinte.

LOUIS AMIOT

Bouvier.

PENSION

Vous trouverez bonne pension privée, aussi un loyer dans le bas, dans l'immeuble situé au coin des rues St-Germain et Lepage. Pour plus de renseignements s'adresser au propriétaire M. JULES DU CHENES, Rimouski.

A VENDRE

Un stock de marchandises avec licence à de conditions faciles. Pour plus amples informations s'adresser à J. A. DESBIENS, marchand général, Amqui, Co. Mat.

OFFRES A DES CONDITIONS TRES AVANTAGEUSES

1 TOURISME "FORD" ayant servi à la démonstration seulement, ce char a fait environ 800 milles.

3 machines "FORD" de seconde main, mais remises presque à neuf par réparations.

1 Engin "INTERNATIONAL" 6 forces.

LE TOUT A DES PRIX TRES RÉDUITS

Venez vous en convaincre par une visite.

CHEZ

ALBERT MICHAUD

MARCHAND-GENERAL ET AGENT DE "FORD"

Avenue de l'Évêché, Rimouski.

Vente spéciale de literie Simmons

Du 19 Avril au 19 mai

LITS DE SIMMONS

FAITS POUR BIEN DORMIR

Lits en acier émaillés: vingt modèles différents

Lits en acier finis bois: chêne, acajou, etc.

Lits d'enfants: variété de beaux modèles

Lits en cuivre: plusieurs modèles

Lits en fer émaillés. Toutes les largeurs.

MATELAS DE SIMMONS

FAITS POUR BIEN DORMIR

Matelas tout feutre Ostermoor

Matelas tout feutre Étiquette Verte

Matelas tout feutre Étiquette Jaune

Matelas tout feutre Spécial

Matelas Coton Pressé et Coton Lousse

Plusieurs autres grades. Toutes les largeurs.

SOMMIERS DE SIMMONS

FAITS POUR BIEN DORMIR

Sommiers d'acier avec ressorts

Sommiers en broche d'acier ressée

avec bords roulés en cuivre

Plusieurs autres grades. Toutes les largeurs.

Pour plus de détails, voyez notre circulaire, car dans chacune des lignes ci-dessus, nous aurons des prix spéciaux, entr'autres

L'OFFRE EXCEPTIONNEL SUIVANTE

UN MATELAS TOUT FEUTRE FAIT PAR SIMMONS

Recouvert avec un bon coutil de français d'un très joli dessin, bords français roulés, d'une valeur régulière de \$12.00. Nous avons fait les arrangements nécessaires pour pouvoir, durant un mois seulement, offrir ce matelas, dans toutes les largeurs, au prix de

\$7.75 **\$7.75**

CHEZ

COUILLARD, FILS & CIE

MAGASIN GENERAL

Rue St-Germain, - RIMOUSKI

Dans l'affaire de l'actif de JOSEPH SENECHAL, journalier, St-Damase, Cte-Matapédia, cedant autorisé.

Avis est par les présentes donné que Joseph Senechal, de St-Damase, a le 9e jour d'avril, 1923, fait une cession autorisée au soussigné.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers en cette affaire, sera tenue à Rimouski, P. Q., mardi le 24ème jour d'avril, 1923, à 11 heures de l'avant-midi, au bureau du soussigné.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains, dans les trente jours à compter du présent avis, parce que à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.

Daté à Rimouski, ce 9ème jour d'avril 1923

R.-O. GILBERT,
Syndic Autorisé.

AUX ABONNES

Je suis heureux d'annoncer au public que la compagnie d'assurance Metropolitan Life s'est assurée des services d'une garde-malade diplômée dans la personne de Mlle Emma Drapeau pour l'utilité spéciale de tous les abonnés du district de Mont-Joli.

Mlle Drapeau se fera un plaisir d'assister tout abonné du district qui voudra bien, je l'espère, s'adresser à elle sans aucune crainte, étant donné que ses services seront payés par la Compagnie et leur seront donnés gratuitement.

J. N. BRULOTTE,
Agent, Mont-Joli